



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} septembre 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin juillet 2025

En ce premier mois des vacances scolaires de l'année 2025, les remboursements de soins de ville au régime agricole apparaissent similaires à ceux de juin. Ils se situent sur tendance haussière depuis le début d'année, abstraction faite des retards de liquidation en avril et mai.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les sept premiers mois de 2025 diminue de 2,3 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 4,2 % pour les patients non-salariés agricoles et - 1,2 % pour les patients salariés agricoles).

Les non-salariés agricoles modèrent l'évolution des dépenses de soins de ville

Fin juillet 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **1,3 %** pour le régime des **non-salariés agricoles** et de **5,9 %** pour le régime des **salariés agricoles**.

Les honoraires médicaux dynamiques en juillet et depuis le début d'année

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** progressent de **+ 4,1 %** sur les sept premiers mois de l'année. Cette hausse est dû notamment au passage de 26,5 € à 30 € de la consultation en fin 2024. Le doublement de la participation forfaitaire (PF) de mai 2024 vient à l'inverse atténuer cette évolution. Hors PF l'évolution est de + 5,4 % à fin juillet. La tempête du retard de liquidation des actes pour les **médecins spécialistes** étant passée, les remboursements inhérents à ce poste se stabilisent après trois mois d'évolution mensuelle supérieur à 25 %. Les remboursements de juillet se situent légèrement au-dessus de ceux de juin mais aussi sur un continuum haussier observable depuis la fin 2024 (exception faite d'avril et mai). On note **+ 6,6 %** à fin juillet. Des oscillations plus marquées que les mois précédents affectent les remboursements d'honoraires des **dentistes**. Juillet se présente comme le mois le plus fort de l'année 2025 à ce jour, une forte évolution mensuelle (+ 6,3 %) après un mois de juin faible (- 4,3 %). Le taux d'évolution depuis le début d'année reste quant à lui élevé : **+ 6,8 % à fin juillet**.

Un mois de juillet fort pour les kinésithérapeutes, moins pour les infirmiers

Les **masseurs kinésithérapeutes** voient leur remboursement d'honoraires augmenter de + 3,3 % en juillet comparé à juin. Sur les sept premiers mois de l'année on observe une progression de **+ 2,0 %**. La différence entre juin et juillet est beaucoup plus minime pour les honoraires des **infirmiers** avec de faibles évolutions mensuelles pour cette série et une variation annuelle qui s'élève à **+ 1,3 %**.

Les remboursements de laboratoires continuent leur décroissance

De janvier à juillet, les remboursements **d'analyses médicales en laboratoires** diminuent de **- 9,9 %** comparé à la même période l'an passé en raison de la baisse observée tout au long de l'année 2024 et des baisses de tarifs réalisées en septembre 2024. On retrouve une tendance sur les deux derniers mois en baisse après un pic observé en mai.

Les remboursements de transports accélèrent en juillet

Le **transport de patient** est dynamique et encore une fois, plus soutenu en ce mois de juillet au regard du mois précédent : **+ 2,4 %** après **- 3,1 %**. L'évolution à fin juillet se hisse à **+ 2,0 %**



Des versements d'indemnités journalières maladie et ATMP qui décroissent en juillet

Après deux mois d'augmentation, les versements **d'indemnité journalière (IJ) maladie** décélèrent par rapport au mois précédent avec - 3,3 % en juillet pour revenir à un niveau connu en mai. Les versements restent conséquents pour ce poste depuis le début d'année puisqu'on observe un taux d'évolution de **+ 4,1 %**. Il en va de même pour **les versements d'IJ AT** où le mois de juillet connaît une décélération après un mois de juin fort (- 3,6 % en juillet après + 4,1 % en juin). Néanmoins, l'année 2025 reste raisonnable au regard du taux à fin juillet de **+ 1,4 %**.

Des médicaments de villes stables en juillet mais sur un niveau élevé

En officine, les remboursements de **médicaments** de juillet - bien que similaires à ceux du mois dernier - montre un fort dynamisme de la série. A fin juillet, le taux d'évolution s'élève à **+ 5,8 %**. Les remboursements de **médicaments rétrocedés** sont soutenus en juillet par rapport à juin avec + 9,1 %. Cependant cette hausse intervient après plusieurs d'oscillations intenses. Au final, sur les sept premiers mois de l'année, l'évolution est négative avec **- 1,8 %**.

Des remboursements de dispositifs médicaux en hausse

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **3,7 %** à fin juillet avec une hausse mensuelle contenue.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juillet 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,7%	+0,2%	+5,0%	+1,0%	+3,8%	+1,3%	+5,9%	+1,3%	+0,4%
Soins de ville hors produits de santé	+2,0%	-0,9%	+4,2%	-0,0%	+3,1%	+0,2%	+5,3%	+0,5%	+0,3%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+3,1%	-0,2%	+5,7%	+0,3%	+6,0%	+2,3%	+8,9%	-0,7%	+2,1%
- Médecins généralistes	+0,5%	-3,4%	+3,6%	-0,5%	+4,1%	-0,4%	+7,9%	+0,7%	+1,0%
- Médecins spécialistes	+4,4%	+1,4%	+6,8%	+2,7%	+6,6%	+3,4%	+9,1%	+1,5%	+1,6%
- Dentistes	+2,1%	-1,2%	+4,3%	-7,1%	+6,8%	+2,5%	+9,6%	-11,0%	+6,3%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,5%	-1,0%	+5,5%	-0,5%	+2,0%	-0,3%	+5,7%	-0,5%	+0,9%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,0%	-0,6%	+4,9%	+1,6%	+2,0%	-0,5%	+4,9%	+0,8%	+3,3%
- Infirmiers	+0,6%	-1,5%	+4,7%	-1,7%	+1,3%	-0,6%	+4,7%	-1,4%	-0,2%
Laboratoires	-11,4%	-15,4%	-7,9%	-13,0%	-9,9%	-14,5%	-6,0%	-9,2%	-2,1%
Frais de transports	+1,9%	-0,3%	+4,2%	+3,1%	+2,0%	-0,1%	+4,2%	+3,5%	+2,4%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,5%	+4,5%	+3,4%	+1,5%	+3,1%	+3,5%	+3,0%	+4,0%	-3,4%
- IJ maladie	+4,4%	+5,7%	+4,1%	+1,0%	+4,1%	+3,9%	+4,1%	+3,9%	-3,3%
- IJ ATMP	+2,1%	+2,3%	+2,1%	+2,2%	+1,4%	+2,8%	+1,1%	+4,1%	-3,6%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,9%	+1,7%	+6,3%	+2,9%	+4,9%	+2,8%	+7,1%	+2,6%	+0,5%
Médicaments :	+4,1%	+2,1%	+6,1%	+3,6%	+5,3%	+3,5%	+7,2%	+3,0%	+0,7%
- Médicaments délivrés en ville	+4,6%	+2,8%	+6,5%	+4,1%	+5,8%	+4,0%	+7,7%	+3,4%	+0,2%
- Médicaments rétrocedés	-4,6%	-11,6%	+0,1%	-3,3%	-1,8%	-6,3%	+1,1%	-2,6%	+9,1%
LPP	+3,6%	+0,4%	+7,3%	+0,8%	+3,7%	+0,9%	+7,0%	+1,5%	-0,2%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de juillet 2025